

20 mar 2021 -08:56

Appartient à [Conseil des ministres du 19 mars 2021](#)

Utilisation des moyens d'identification électronique par des instances privées

Sur proposition du Premier ministre Alexander de Croo et du secrétaire d'Etat à la Digitalisation Mathieu Michel, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à généraliser l'utilisation de moyens d'identification électronique faisant partie d'un schéma d'identification électronique notifié.

Le projet exécute la loi du 18 juillet 2017 relative à l'identification électronique qui prévoit que, pour accéder à un service en ligne offert par une instance non publique, il est possible d'utiliser un schéma d'identification électronique notifié au niveau européen par l'administration belge.

Le projet définit le cadre pour les instances privées en Belgique et à l'étranger qui veulent utiliser les moyens d'identification électronique ou clés numériques belges pour identifier leurs titulaires. Il s'agit uniquement des clés numériques notifiées par la Belgique conformément au Règlement européen (UE) n° 910/2014 eIDAS. Actuellement, cela concerne donc la carte d'identité électronique et le moyen agréé Itsme.

Le projet prévoit également que les entreprises belges peuvent utiliser les moyens d'identification électronique notifiés au niveau européen par d'autres États membres. Il définit en outre les conditions d'ouverture de ces moyens d'identification électronique aux instances privées.

Le projet est soumis à l'Autorité de protection des données. Il sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé
de la Simplification administrative, de la Protection de la vie
privée et de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be